Présentation de l'établissement et de la prestation d'accueil temporaire

Foyer de vie APF Albert BOREL

75, Route des Eyssagnières – 05000 GAP
Tél. 04 92 40 75 00
Fax 04 92 40 75 01

foyer.gap@apf.asso.fr

Foyer de vie pour personnes atteintes de handicap moteur
Ouvert en janvier 1981 par l'A.P.F.

Présentation de l'établissement :

Foyer de vie recevant des adultes handicapés (entre 18 et 75 ans à l'admission) comportant 52 chambres individuelles avec sanitaires adaptés.
4 de ces chambres sont réservées à l'accueil temporaire ou « séquentiel ».

Un service « projet de vie autonome » proposer à certains résidents de les accompagner dans l'apprentissage à la vie autonome au sein du foyer de vie et en dehors de l'établissement (appartements en ville).
L'établissement est également en attente d'un agrément FAM. (Foyer d'Accueil Médicalisé)

Les projets liés à l'accueil en séjour temporaires :

Les séjours temporaires peuvent être l'occasion :

- De séjours de rupture pour le résidant ou de répit pour les accompagnants
- De découvrir un mode d'hébergement et d'accompagnement adapté au handicap moteur
- De découvrir l'établissement dans l'optique d'une candidature définitive en foyer de vie ou pour les appartements d'apprentissage à la vie autonome
- D'évaluer l'autonomie ou les appareillages de M.P.R (Médecine Physique et de Réadaptation)
- De travailler à la prise ou l'amélioration de l'autonomie
- De découvrir la région

Conditions et démarche d'admission :

Critères d'accueil

- Situation de handicap moteur.
- Avoir une orientation CDAPH pour 90 jours de séjours temporaires (période de 12 mois sur l'année fractionnable).
- Les troubles associés doivent impérativement être stabilisés pour qu'une candidature puisse être retenue.

Toute candidature est d'abord celle de la personne concernée qui s'inscrit volontairement dans ces démarches.

Chronologie :

Vous êtes candidat :

Vous nous envoyez la fiche de pré-candidature (ci-jointe).

Votre candidature est retenue : (décision de l'équipe de direction avec avis du médecin)

Vous recevrez :

- Le formulaire administratif
- La fiche de réservation du séjour
- La fiche des animations
- Le contrat de séjour

Validation de votre candidature :

Assurez-vous de nous renvoyer :

- Le justificatif de l'orientation CDAPH,
- Un justificatif de prise en charge par les services de l'aide sociale du département d'origine (au minimum récépissé de la demande), ou une attestation de demande d'aide sociale (récépissé)
- La fiche des animations dûment complétée.
- 1 photo récente (et prise en entier) Photo conseillée pour le dossier.
- Documents nécessaires à la mise en place d'un livret d'accueil : Prescriptions médicales, kiné, médicaments et matériels.

Pour ces démarches, l'assistante sociale de la délégation A.P.F. de chaque département peut apporter un soutien efficace.

Une visite de l'établissement et une prise de contact préalable au séjour temporaire est vivement conseillée. Celle-ci permettra d'anticiper au mieux l'accueil du candidat en rencontrant au préalable les professionnels concernés (équipe d'aide à la vie quotidienne, ergothérapeute, kinésithérapeute, infirmières, inscriptions aux animations, …).

Lors de votre arrivée au foyer :

Assurez-vous de vous munir des pièces demandées dans le formulaire administratif ainsi que la fiche « Inventaire du trousseau ».

En pratique :

L'hébergement :

Les chambres ont une surface d'environ 21,30 m² ; elles comportent toutes un cabinet de toilette avec W.C. (les salles de douches et bains sont communes à chaque étage).
Elles sont meublées avec téléphone (ligne directement accessible) et télévision. Pour les séjours durables, la possibilité d'intégrer du mobilier personnel est offerte à certaines conditions (voir avec la direction). En début d'année 2012 un réseau WIFI devrait être fonctionnel avec possibilité d'accès (abonnement) pour la durée du séjour.

La restauration :

L'élaboration des plats et le service sont effectués sur place

Horaires :

- De 8h15 à 10h30 Petit déjeuner *(peuvent être pris en chambre sur avis médical)*
- De 12h15 à 13h30 Déjeuner
- De 16h à 16h30 Goûter

Dîner :
Pour des raisons d'organisation, 2 services sont proposés :

- De 17h50 à 18h30 pour les résidents ayant besoin d'une aide importante.
- De 18h45 à 19h30 pour les résidents ayant besoin d'une aide moins importante.

Une fois par mois (en général sur le temps de midi), un repas à thème est proposé.

Les animations :

Une équipe spécialisée propose différentes formes d'animation tenant compte des souhaits de chacun. Des bénévoles interviennent également dans l'établissement.

Des ateliers internes sont proposés : atelier cuisine, atelier art plastique, yoga, atelier « maintien en forme », esthétique, détente corporelle, Boccia et Sarbacane (Hors saison), Informatique et Vidéo, Billard… et des sorties organisées (l'hiver, possibilité de faire du fauteuil-ski notamment).

En dehors de ces activités, les résidents qui le souhaitent peuvent :

- Pratiquer plus de sport en contactant l'association Handisport 05 : 06 49 09 06 90.
- Participer à des temps de rencontres ou d'activités avec la Délégation APF 05 : ☎ 04 92 51 68 71.

Les transports :

Les transports en commun (bus) sont disponibles à partir du foyer.
Un partenariat avec un prestataire de service propose un accompagnement (financé par le foyer) en voiture, des résidents qui le souhaitent 3 après-midi par semaine (Lundi, Mercredi et Vendredi après-midi).
En dehors de ces créneaux les résidents qui le souhaitent peuvent financer d'autres trajets avec ce prestataire.

Les soins :

Une équipe pluridisciplinaire intervient auprès des résidants : aide à la vie quotidienne, soins infirmiers.

Horaires :

- Levers : Le service fonctionne avec des « rendez-vous » : créneaux horaires d'intervention. 4 créneaux possibles en fonctions des soins.
- Coucher : Selon des créneaux horaires modulables.

Un kinésithérapeute et une ergothérapeute accompagnent également les résidants en accueil temporaire. Des médecins libéraux interviennent sur la structure.

Lingerie et ménage :

L'entretien du linge marqué, l'entretien des espaces collectifs et des chambres est assuré par l'établissement au quotidien.

Dépôt d'objets de valeur :

Le foyer ne procède pas à la garde d'objets de valeur. Pour des cas exceptionnels, cette possibilité peut être envisagée avec remise d'un récépissé à la personne. De façon générale (en dehors de ce cas) le foyer n'est pas responsable des éventuelles pertes ou disparitions concernant les objets personnels.

Aspects financiers et assurances :

- Il reste à la charge du candidat le prix du forfait hospitalier qui peut éventuellement être pris en charge par sa mutuelle.
- Les frais de déplacement des sorties du foyer sont à la charge du résidant quand il s'agit de son initiative personnelle (même chose en début et fin de séjour).
- L'Association a souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre les résidants dans le cadre des activités qu'elle propose. Mais il revient à chacun de s'assurer en responsabilité civile pour les actions engagées individuellement à sa propre initiative.

Avant l'admission s'assurer :

- Que tout le linge est bien marqué au nom de la personne.
- Que la personne aura bien avec elle sa carte vitale (Sécurité Sociale), ses ordonnances en cours de validité et ses médicaments pour le 1er mois de séjour.
- Que le possesseur d'un fauteuil électrique a bien souscrit un contrat d'assurance (hébergement temporaire) et une responsabilité civile individuelle.

Situation géographique – Plan d'accès

Distances pour Gap :

Paris 665 km
Lyon 200 km
Marseille 189 km
Nice 240 km

Ville de Gap

Accès routier :

De Grenoble : N 75 : Lus-la-Croix-Haute – Veynes **ou** N 85 Route Napoléon – Col Bayard

De Marseille : A 51 jusqu'à La Saulce - **ou** N 96 puis N 85

De Nice : N 202 et N 85

De Nyons : N 94 puis N 994 à partir de Rosans

Les aéroports les plus proches :

Lyon – St-Exupéry	200 Km
Marseille – Marignane	189 km
Grenoble – St-Geoirs	140 km
Nice	240 km

Arrivée de Grenoble – par le Col de Lus-la-Croix-Haute – et arrivée de Valence :

En arrivant à GAP, au 1° rond point (avec végétation / situé avant le panneau d'entrée de la ville « GAP »), prendre, à droite, la direction RN 91 Digne - Sisteron Aix en Provence - Les Eyssagnières. Ne plus changer de direction - vous vous trouvez sur la route des Eyssagnières, le foyer est situé sur la gauche, à 1,5 km du rond-point.
(L'arrivée de Grenoble par le col de Lus-la-Croix-Haute est plus facile car elle évite de traverser Gap, le foyer est situé à l'entrée de la ville)

Arrivée de Marseille - Sisteron :

A l'entrée de Gap, au niveau de la caserne militaire (4e RC) - suivre la direction Orange-Valence-Veynes et ne plus la quitter jusqu'au foyer : Il y a trois petits rond-points (entre celui de la caserne et le 2e, on repasse sous la route de Marseille que l'on vient de quitter). Le foyer est situé sur la droite, quelques mètres après le 3e rond-point.

Arrivée de Grenoble par le Col Bayard :
Et Arrivée de Briançon – Embrun :

Suivre la direction Orange-Valence-Veynes. A la sortie du centre ville : virages en montée – rond-point avec 3 petites cascades d'eau – nouvelle montée et dernier rond-point à la sortie de Gap sur un replat. Prendre à gauche au rond-point – suivre RN 91 Digne Sisteron - Aix en Provence - Les Eyssagnières. Ne plus changer de direction, vous êtes sur la route des Eyssagnières – le foyer est situé sur la gauche, à 1,5 km du rond-point.

Le stade nautique, un fast-food ainsi que plusieurs grandes surfaces se trouvent à proximité.